



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 47344

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme au Tibet occupé par la Chine depuis 1950. Une jeune nonne tibétaine avait été arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa puis condamnée à trois années d'emprisonnement pour « activités séparatistes ». Sa peine a ensuite été triplée et portée à neuf ans pour avoir chanté dans sa cellule. Fin juin 1996, lors d'une visite d'officiels chinois, elle avait pacifiquement exprimé son souhait de voir son pays devenir libre. Une simple phrase : « Vive le Tibet libre » lui a coûté neuf années de prison supplémentaires, ce qui a ainsi porté sa peine de neuf à dix-huit ans d'emprisonnement ! Autre condamnation, en Chine cette fois, celle de M. Wang Dang, dissident chinois connu pour son engagement lors de la manifestation de 1989 place Tiananmen, à Pékin, condamné à quatorze années d'emprisonnement motivées par cette phrase parue dans les journaux de Hong Kong : « La société chinoise devrait accepter de profondes mutations pour éviter les affrontements majeurs. » A quelques mois du voyage du chef de l'État à Pékin, il serait à l'honneur de la France et de ses représentants d'intercéder en faveur de ces détenus et d'en obtenir leur libération. Il le remercie de bien vouloir lui répondre sur le problème qu'il a l'honneur de lui soumettre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur l'aggravation constante des violations des droits de l'homme au Tibet, et notamment sur le cas individuel de Mme Ngawang Sangdrol, une jeune nonne tibétaine arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa. Condamnée à trois ans de prison pour « activités séparatistes », elle a vu sa peine portée à neuf ans en septembre 1993 pour avoir chanté en prison des hymnes à l'indépendance du Tibet, tout comme Phuntsog Nyidron, une autre dissidente dont la France déplore la condamnation. En ce qui concerne la condamnation de M. Wang Dan à onze ans de prison le 20 octobre dernier, pour son engagement politique dans le mouvement démocratique, la France avait alors réagi par la voix du porte-parole du ministère des affaires étrangères, déplorant que ses appels à la clémence et à la tolérance n'aient pas été entendus. Elle s'était dite choquée par la lourdeur de la sentence, tout en rappelant que le développement de la Chine suppose l'État de droit. La France suit avec une grande préoccupation la situation des droits de l'homme au Tibet et en Chine. Elle espère que le dialogue spécifique que l'Union européenne mène avec Pékin depuis 1995 contribuera à amener progressivement la Chine à répondre aux attentes de la communauté internationale. Le Gouvernement français continuera d'évoquer ces questions dans le cadre bilatéral et multilatéral avec les autorités chinoises.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47344

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 171

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 791